

CLUB DES MÉCÈNES CAUSSES ET CEVENNES

PAYSAGE CULTUREL DE L'AGROPASTORALISME MÉDITERRANÉEN
INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



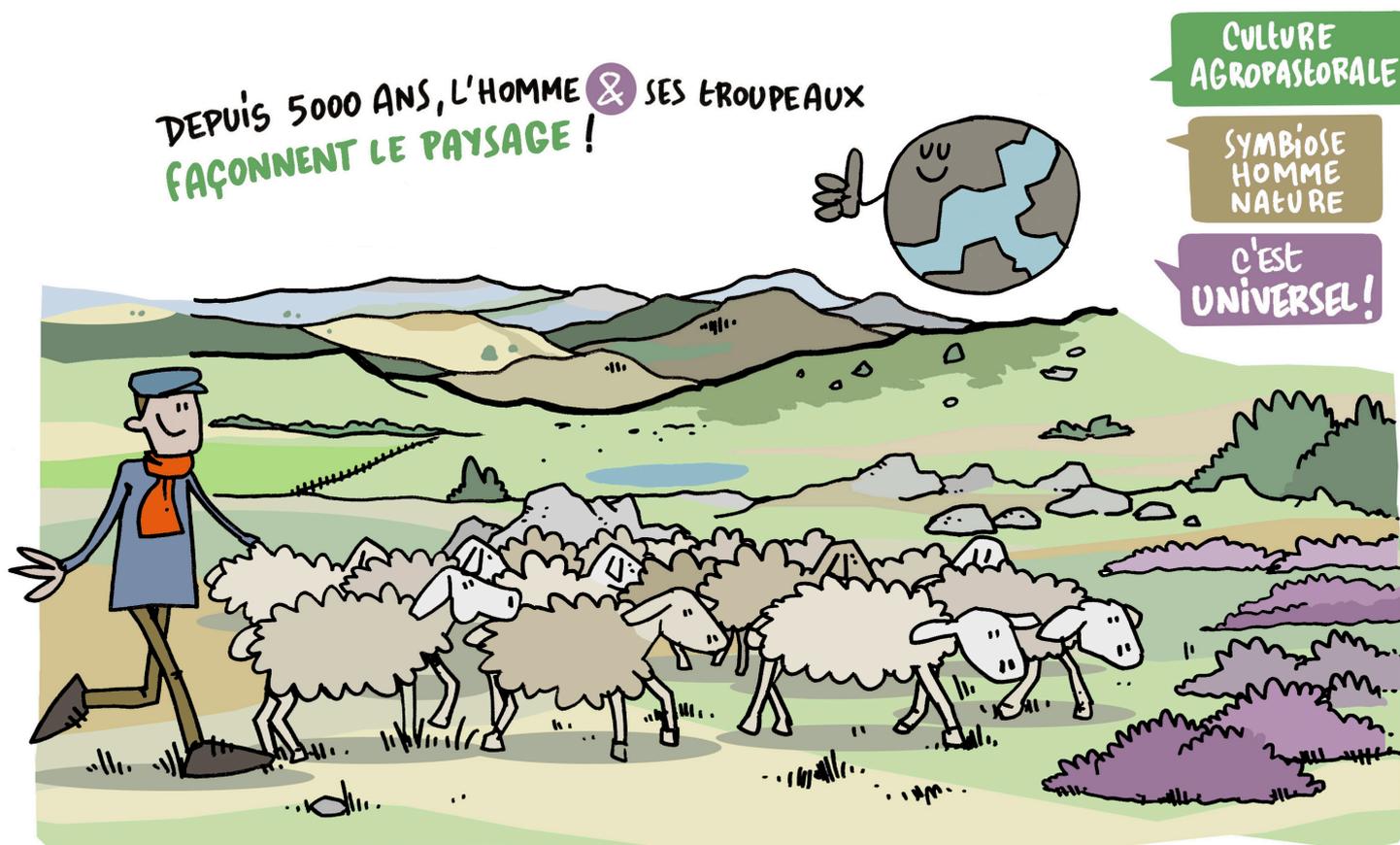
Inscrivez votre entreprise dans un projet d'excellence, porteur de valeurs universelles au sein d'un territoire d'exception !

UN TERRITOIRE D'EXCEPTION, UNE INSCRIPTION PRESTIGIEUSE !

Le Bien UNESCO des Causses et des Cévennes est inscrit sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial depuis 2011, en tant que paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

En effet, ce territoire est façonné par l'homme et ses troupeaux depuis des millénaires, et offre aujourd'hui un patrimoine agropastoral remarquable. Celui-ci peut être matériel, comme les éléments bâtis, ou bien immatériel comme les savoir-faire et les traditions locales encore bien ancrées. L'UNESCO a ainsi reconnu l'ingéniosité et l'adaptabilité des hommes aux contraintes climatiques, économiques et sociologiques. Cette culture et ces pratiques agropastorales traditionnelles, qui se perpétuent depuis le néolithique, sont encore bien vivantes dans l'écologie et l'économie des Causses et des Cévennes ; elles sont porteuses de solutions en réponse aux enjeux actuels.

C'est aujourd'hui à nous, collectivement, de préserver ces paysages et de promouvoir les pratiques de celles et ceux qui font vivre ce territoire exceptionnel. Devenir mécène Causses et Cévennes, c'est ainsi contribuer à soutenir l'effort des gestionnaires du Bien UNESCO pour transformer cette reconnaissance en atout pour le territoire. C'est s'investir dans un projet d'excellence et porteur de valeurs universelles !



LES MISSIONS ET LES VALEURS DU BIEN

L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes a été créée en 2012 à l'initiative des quatre départements concernés par l'inscription (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère) avec 3 missions principales :

GERER

Construit avec les acteurs du territoire, le plan de gestion sert de guide aux actions développées par l'Entente et ses partenaires, selon 3 grands axes :

I. Renforcer l'appropriation de l'inscription par les habitants et les visiteurs

II. S'engager dans une plus forte stratégie multi-partenariale

III. Accompagner les dynamiques d'évolution adaptées aux enjeux des Causses et Cévennes



PRESERVER



L'Entente mène des actions de **connaissance, de médiation et de sensibilisation** : elle réalise l'inventaire du patrimoine agropastoral, elle soutient les travaux d'étudiants et de scientifiques, elle intervient auprès du grand public et des plus jeunes, elle élabore des outils destinés aux élus et techniciens. **Mieux connaître ce territoire, c'est mieux le préserver !**

VALORISER

Ce territoire exceptionnel est plébiscité par les touristes et les visiteurs. L'Entente a pour mission de **valoriser les atouts du territoire** à travers sa stratégie de mise en découverte, **tout en promouvant des pratiques respectueuses du site** et de son patrimoine. Plus de 100 prestataires touristiques font partie du réseau "Ambassadeurs Causses et Cévennes" !



DEVENIR MÉCÈNE CAUSSES ET CEVENNES

Être mécène Causse et Cévennes, c'est associer activement votre entreprise au rayonnement de ce territoire exceptionnel. C'est participer à la valorisation du Bien UNESCO auprès d'un large public, contribuer au développement de projets innovants et valoriser les filières de qualité qui soutiennent l'économie locale. Faire partie du club des mécènes permet également la mise en relation avec d'autres entrepreneurs qui partagent les mêmes valeurs, sur un territoire dynamique et engagé.

Être mécène Causse et Cévennes, c'est :

- Participer à l'attractivité et à la dynamique du territoire
- Soutenir la valorisation et la promotion d'un territoire d'exception et de pratiques vertueuses au regard des enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels
- Donner davantage d'envergure aux actions de l'Entente Causse et Cévennes
- Associer votre entreprise à l'image du patrimoine mondial, intégrer un réseau d'excellence
- Multiplier les chances de développer de nouveaux partenariats locaux, nationaux voire internationaux (le Bien est jumelé avec 2 sites UNESCO, en Andorre et en Chine)
- Être force de proposition lors des rencontres mécènes - gestionnaires
- Être informé de manière privilégiée de l'avancée des projets portés par l'Entente Causse et Cévennes

Un partenariat encadré par la loi et en toute transparence !

Dans le cadre de la Loi du 1er août 2003 dite « Loi Aillagon », vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 60 % du montant de votre don* à déduire de l'impôt sur les sociétés (article 238 bis du Code Général des Impôts). Par exemple : pour un don de 1 000 €, vous pouvez déduire 600 € de votre impôt.

*Dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT, avec possibilité de reporter sur les 5 exercices suivants.

Info : Le mécénat n'est pas du sponsoring. Un sponsoring est considéré comme un achat supposant une contrepartie directe équivalente à l'aide apportée et ne donne pas droit à déduction fiscale.

Signature d'une convention de partenariat



Délivrance d'un reçu fiscal



Compte-rendu annuel de l'usage des dons

4 CATÉGORIES DE MÉCÈNES

Chaque entreprise porte des valeurs et des sensibilités qui lui sont propres. Vous pouvez donc choisir de soutenir l'action de l'Entente de façon globale ou d'axer votre participation sur une action spécifique :

- actions vers la jeunesse au travers de la médiation,
- inventaire et mise en valeur du patrimoine,
- évènementiel,
- édition...

En termes de durée d'engagement, vous pouvez choisir une convention de partenariat annuelle ou pluriannuelle pour soutenir les actions de l'Entente sur le long terme.

4 niveaux d'engagements

VALLÉE

+ de 150€



DOLINE

+ de 1000€



DRAILLE

+ de 5 000€



MONT

+ de 10 000€



Une communication accrue pour votre entreprise

Vallée	Doline	Draille	Mont	Avantages
X	X	X	X	Votre logo sur l'événement / le livrable financé + dans notre rapport annuel + sur la page "mécènes" de notre site internet
	X	X	X	Remise d'un kit de communication
		X	X	Une publication sur nos réseaux sociaux pour valoriser votre financement
			X	Un kakémono personnalisé "Mécène Causse et Cévennes"

4 CATÉGORIES DE MÉCÈNES



Des privilèges pour votre entreprise

Vallée	Doline	Draille	Mont	Avantages
X	X	X	X	Invitation à la journée annuelle mécènes
	X	X	X	Prêt d'expositions Causses et Cévennes
		X	X	Présentation privilégiée de Causses et Cévennes à vos collaborateurs
			X	Opération personnalisée pour vos salariés et comité d'entreprise (visite, animation...)

Pour chaque catégorie de mécènes, des contreparties correspondant à l'engagement de l'entreprise. Rappel : selon la Loi de 2003, ne peut excéder 25 % de la valeur du don.



NOUS CONTACTER

VOS INTERLOCUTEURS

Morgane Costes-Marre
Chargée du patrimoine
04 66 48 15 16

Ségolène Dubois
Directrice
04 66 48 15 17

Dominique LYSZCZARZ
Chargée de mission paysages, SIG
04 66 48 15 15

Julie Hébrard
Chargée de mission agropastoralisme
04 66 48 15 14

Alain ARGILIER
Chargé du tourisme et communication
04 66 48 15 13

VENIR NOUS RENCONTRER

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
23 quater, avenue Jean Monestier
48 400 Florac-Trois-Rivières
contact@causses-et-cevennes.fr

EN SAVOIR PLUS

causses-et-cevennes.fr

S'ABONNER À LA NEWSLETTER

<https://causses-et-cevennes.fr/sabonner-a-la-newsletter>

Alors, prêts à nous rejoindre ?

